



Les bons réflexes **pour se protéger des vols**

habitation • véhicule
vélo • téléphone



Pour protéger votre habitation



La protection contre les cambriolages n'a pas pour effet de supprimer complètement le risque d'être victime d'un vol par effraction, mais de minimiser ce risque. Les différentes mesures préconisées contribueront à renforcer la chaîne de protection en diminuant les probabilités de vol.



Les mesures de protection extérieure

Les cambriolages n'ont pas tous lieu de nuit, une grande partie est perpétrée en journée en l'absence momentanée des occupants

Pour éviter d'attirer l'attention des malfaiteurs sur votre habitation faites en sorte de ne pas montrer que votre domicile est vide d'occupant, pour ce faire :

- Évitez de laisser la boîte aux lettres se remplir. Si possible, faites relever votre courrier par un parent ou un voisin.
- Évitez de ne pas entretenir le jardin, cela pourrait être interprété comme un signe d'absence.
- Utilisez un programmateur électrique permettant de simuler une présence de nuit.
- Installez un éclairage extérieur avec détecteur de présence.
- De jour, faites ouvrir vos volets par un parent ou un voisin.
- Ne laissez pas un message sur le répondeur téléphonique indiquant votre absence.
- N'annoncez pas votre départ en vacances sur les réseaux sociaux.
- N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles dans votre quartier aux forces de gendarmerie ou à la police municipale en relevant discrètement notamment le numéro d'immatriculation de tout véhicule suspect.
- Ne laissez pas entrer des démarcheurs non sollicités, même s'ils présentent un document ou une carte professionnelle, et téléphonez à la brigade de gendarmerie par le 17 (appel gratuit) ou par le numéro direct (voir au dos).

À noter : Les vols perpétrés par de faux policiers ou de faux employés de service public sont très courants



Pensez à signaler vos absences :

- Signalez votre absence prolongée à la brigade de gendarmerie dans le cadre de **l'opération tranquillité vacances**. Actif tout au long de l'année, ce dispositif permet que des passages réguliers soient effectués devant votre domicile par les services de sécurité.
- Signalez votre absence à des voisins afin qu'ils surveillent votre domicile et informent la brigade de gendarmerie de tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles.



La protection contre l'intrusion

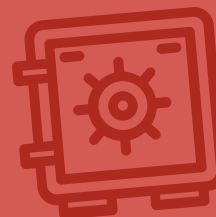
La protection contre les intrusions ne sera jamais parfaite mais a pour but de décourager le voleur en retardant son action. Les points faibles sont à renforcer en priorité car il ne sert à rien de disposer d'une porte blindée si la fenêtre est ouverte.

- Installez des barreaux aux fenêtres facilement accessibles, fermez les volets et toutes les issues.
- N'oubliez pas qu'une personne mince ou de petite taille peut se faufiler par les ouvertures apparemment étroites.
- Installez des alarmes sonores si possible reliées à votre portable permettant, d'une part, de mettre en fuite les malfaiteurs ou au moins d'écourter leur présence sur les lieux et, d'autre part, de vous prévenir et de faire ainsi intervenir sans délai les forces de gendarmerie.

La protection contre le vol dans l'habitation

Si malheureusement le voleur arrive à entrer dans l'habitation, il est encore possible de limiter le vol par des mesures simples.

- Cachez vos bijoux et objets de valeur dans des endroits insolites. Mais attention, les piles de linge, armoires et dessous de matelas sont systématiquement fouillés.
- Rangez les petits objets de valeur ou de haute technologie hors de vue.
- Rangez les clés/papiers de vos véhicules, ne laissez pas en évidence vos pièces d'identité et moyens de paiement.
- Ne gardez jamais de sommes importantes d'argent liquide à votre domicile.
- Faites marquer vos objets caractéristiques et de grande valeur afin qu'ils puissent être plus facilement retrouvés en cas de vol.
- Faites des photographies de vos objets de valeur et notez les numéros de série (s'ils existent) afin d'augmenter les chances de retrouver ces objets en cas de vol.
- Conservez les factures d'achat de vos objets de valeur (HI-FI, électroménager, etc.)



Vous pouvez vous équiper d'un coffre pour optimiser la protection de vos objets de grande valeur.

Un coffre de petite taille n'est pas très cher. Il doit être solidement fixé (au moyen de tire-fond par exemple) sur un mur porteur solide pour éviter l'enlèvement ou l'arrachement. Des coffres de plus grande taille ou des armoires coffres peuvent protéger un plus grand nombre d'objets ou des objets plus volumineux.



En cas de vol

Il ne faut rien ranger ni toucher avant le passage de la police technique et scientifique qui pourra ainsi entre autres effectuer des relevés d'empreintes digitales ou prélèvements.

- Déposez plainte, **même en cas de faible préjudice**, afin de permettre aux forces de police ou de gendarmerie de connaître les faits et d'orienter les enquêtes.
- Signalez tout fait suspect, appel téléphonique inhabituel précédant le vol, démarchage dans les jours ou heures précédant le méfait.
- Si votre chéquier n'a pas été emporté par les voleurs, vérifiez qu'il ne manque pas de chèques dans votre carnet.
- Ne donnez jamais d'information sur une carte bancaire par téléphone. Méfiez-vous des fausses informations circulant sur Internet ou des courriels vous informant d'un blocage ou d'un problème concernant votre carte bancaire.

L'opération tranquillité vacances

Vous pouvez en cas d'absence prolongée le signaler à votre brigade de gendarmerie ou à la police municipale. Il vous sera demandé de remplir un formulaire qui peut être aussi téléchargé sur internet :

mobile.interieur.gouv.fr puis « opération tranquillité vacances »

Au cours de leurs rondes régulières, les gendarmes ou les policiers municipaux, passeront et s'arrêteront pour vérifier si rien de suspect n'est visible sur votre domicile (maison ou appartement).

La vigilance entre voisins

Depuis plusieurs années la vigilance entre voisins est un des moyens les plus efficaces de lutter contre les cambriolages.

Pour cela il suffit de se connaître entre voisins, de vous informer mutuellement de vos absences prolongées ou même de vos heures de travail. Chacun peut ainsi rester vigilant et remarquer une présence inhabituelle dans la résidence ou à ses abords.

La gendarmerie invite les habitants de sa circonscription à ne pas hésiter à lui signaler toutes présences, faits et comportements inhabituels dans leur quartier (appel au 17). Votre anonymat sera respecté et une patrouille interviendra rapidement sur les lieux.

Renseignez-vous en mairie pour savoir si un dispositif « **Voisins Vigilants** » ou « **Participation Citoyenne** » ont été mis en place sur votre commune.



Recommandations complémentaires

- Si vous perdez vos clés, changez votre serrure.
- En quittant votre domicile, ne laissez pas de clés sous le paillasson ou sous un pot de fleurs.
- Dans les immeubles, n'ouvrez pas la porte palière sur un simple coup de sonnette sans vous assurer de l'identité du visiteur.
- Même quand vous êtes à votre domicile, verrouillez votre porte à double tours.
- En cas de doute n'hésitez pas à contacter votre brigade de gendarmerie. Les militaires de cette unité sont là pour vous aider.



Pour protéger votre véhicule



- Verrouillez votre véhicule chaque fois que vous en sortez.
- Ne laissez pas votre véhicule en marche sans surveillance.
- Évitez de laisser les clés sur le contact même dans des lieux fermés (garage, cour, jardin).
- Équipez votre véhicule d'un système antivol électrique (alarme, anti-démarrage) ou bien mécanique (canne antivol).
- Ne laissez pas d'objets de valeur (GPS, badge de péage, etc.) ainsi que la carte grise à l'intérieur du véhicule.
- Face à un car-jacking (qui consiste à voler votre véhicule en utilisant la force ou la menace quand vous sur le conducteur) :
 - Restez vigilant en cas d'accrochage suspect.
 - Ne tentez pas de résister à tout prix à l'agresseur.

Pour protéger votre vélo

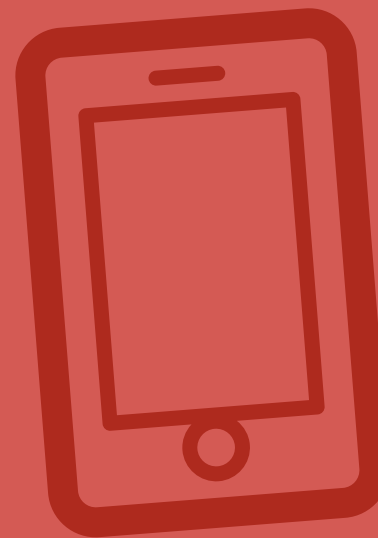


Chaque année, plus de 400 000 vélos sont volés, sur un parc estimé à 30 millions d'unités en France. 150 000 sont retrouvés mais seulement 10 % sont restitués à leur propriétaire, faute d'identification possible.

Le nouveau système de marquage BICYCODE® permet aux propriétaires de graver un numéro unique sur leur vélo. Ce numéro est par la suite intégré dans un registre national avec les coordonnées du propriétaire.

Gendarmes et policiers peuvent alors joindre ce dernier afin de lui restituer son vélo à la suite du vol. La procédure pour le marquage des vélos et l'enregistrement dans le registre national est très simple, connectez-vous www.bicycode.org

Pour protéger votre téléphone



- Dès l'achat de votre téléphone, notez le numéro IMEI : 15 chiffres visibles en tapant sur votre téléphone *#06# ou en contactant votre opérateur.
En cas de vol, il vous sera demandé pour le faire bloquer.
- Soyez discret lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public et redoublez de vigilance, notamment lorsqu'il y a de la foule.
- Quand vous n'utilisez pas votre portable, ne le laissez pas à portée de vue. Ne le tenez pas à la main et rangez-le dans un endroit sûr.
- En cas de vol, déclarez à votre opérateur téléphonique le vol afin de désactiver votre ligne. Déposez plainte immédiatement à la gendarmerie et fournissez le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI). La brigade de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur.

Les brigades de gendarmerie

- **La Tour du Pin** | 04 74 83 57 00
54 Rue Pierre Vincendon, 38110 La Tour du Pin
- **Le Pont-de-Beauvoisin** | 04 76 37 00 17
40 Chemin de la Cornière, 38480 Le Pont-de-Beauvoisin
- **Le Grand-Lemps** | 04 76 55 90 17
56 Avenue de la Gare, 38690 Le Grand-Lemps
- **Les Avenières** | 04 74 33 60 17
1 Rue François Lamarie, 38630 Les Avenières
- **Montalieu-Vercieu** | 04 74 88 50 17
160 Grande Rue, 38390 Montalieu-Vercieu
- **Morestel** | 04 74 80 00 17
317 Avenue du Pré du Roi, 38510 Morestel
- **St-Geoire en Valdaine** | 04 76 07 50 17
50 Rue Dode de la Brunerie, 38620 St-Geoire en Valdaine
- **Val de Virieu** | 04 74 88 20 17
140 Rue du Vallon de Lamartine, 38730 Val de Virieu

Police Municipale

- **La Tour du Pin** | 07 74 83 24 44

En cas d'urgence,
faites le 17

Illustrations Freepik

